

TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE
LA COMMUNE V DU DISTRICT
DE BAMAKO



CERTIFICAT DE NATIONALITÉ MALIENNE

N°.....10195...../TGI.C.V

LE PRESIDENT DU TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE LA COMMUNE V
DU DISTRICT DE BAMAKO CERTIFIE SUR LE VU DES PIECES SUIVANTES:

*Copie d'extract d'acte de naissance N°
11806 l'année 1998 du Centre principal
de Yangasso*

QUE LA PERSONNE CI-APRES

Prénoms : *Mamadou*

Nom : *Dembélé*

Né le : *09 Février 1998*

A : *Yangasso*

Fils de : *Siaka*

Et de : *Hawa Tanpara*

Profession : *Etudiant*

Domicile : *Bamako*

Situation de Famille : *Célibataire*

Est de nationalité Malienne en vertu des dispositions des articles 233,263 et 264
du code des personnes et de la famille du Mali.

Bamako, le *08/04.2025*



Le Président du Tribunal

Présidente du Tribunal de Grande Instance
de la Commune V